



### **Contacts GDS :**

Alban Scappaticci - ☎ 06 65 91 68 22 - @ [alban.scappaticci@gdsdesavoie.fr](mailto:alban.scappaticci@gdsdesavoie.fr)

Hélène Thibert - ☎ 06 45 75 90 73 - @ [helene.thibert@gdsdesavoie.fr](mailto:helene.thibert@gdsdesavoie.fr)

## **REGLEMENT PLAN FIEVRE Q OVINS / CAPRINS**

Ce plan a pour objectif d'aider les éleveurs ovins et caprins touchés par un épisode clinique de fièvre Q à limiter les risques pour la santé humaine et les impacts de la maladie dans l'élevage.

### **Les conditions pour en bénéficier**

- ✓ L'éleveur **doit être adhérent au fonds de garantie du GDS des Savoie** avant le déclenchement du plan et pendant toute sa durée pour l'espèce concernée (bovin/ovin/caprin). *NB : plusieurs espèces peuvent être concernées par le plan sur un même élevage.*
- ✓ Un **diagnostic positif en fièvre Q** doit être établi pour bénéficier du plan (voir point suivant).
- ✓ L'éleveur s'engage à respecter au mieux les mesures décrites dans le **document de visite initiale**.
- ✓ L'éleveur s'engage à **déclarer toute nouvelle série d'avortements** auprès de son vétérinaire sanitaire

### **Le diagnostic de la maladie**

Afin de bénéficier de ce plan, il est nécessaire d'apporter un **diagnostic précis** mettant en évidence la maladie par le biais d'**un plan avortement OSCAR** (voir protocole OSCAR).

Le diagnostic devra être validé par le vétérinaire, puis l'entrée en plan validée par le conseiller du GDS.

### **L'aide technique**

Le GDS organise une première visite chez l'éleveur avec le vétérinaire pour mettre en place un protocole de maîtrise de la fièvre Q adapté à l'élevage. Un suivi régulier sera réalisé pendant toute la durée du plan, afin de faire un bilan de l'année écoulée (résultats de reproduction) et d'apporter des conseils pour l'année à venir.

Un plan de vaccination sera élaboré dès la première visite et revu chaque année pour estimer les coûts.

### **L'aide financière**

L'aide financière du GDS s'applique pendant la durée du plan, soit **3 années**, et correspond à :

- ✓ 50 % HT du coût du vaccin avec un vaccin de phase 1. La prise en charge est appliquée selon le protocole suivant :
  - 1<sup>ère</sup> année : primo-vaccination + rappel pour l'ensemble des animaux du pré-troupeau et du troupeau adulte s'il a été jugé nécessaire de la vacciner au moment du diagnostic
  - Années suivantes : primo-vaccination + rappel pour le pré-troupeau non vacciné précédemment et rappel annuel des animaux précédemment vaccinés

- ✓ 50 % HT des frais d'analyses réalisées pour le suivi du plan (achats ou avortements). Les frais de prélèvement restent à la charge de l'éleveur.
- ✓ 50 % HT des frais de cyanamide calcique utilisée pour le traitement des lisiers, avec un maximum de 20 kg par animal cotisant au GDS

### Les justificatifs à fournir

---

- ✓ Factures et résultats d'analyses du laboratoire réalisées dans le cadre du plan fièvre Q.
- ✓ Factures du vétérinaire (vaccins).
- ✓ Facture de la cyanamide calcique.
- ✓ Résultats d'analyses : l'éleveur autorise les laboratoires (LIDAL-LDAV73) à transmettre en direct les résultats d'analyses réalisées dans le cadre du plan FQ au GDS des Savoie et à son vétérinaire.

### Engagement

---

L'éleveur reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage sur l'honneur à avoir payé les factures qu'il présente en appui au dossier et à signaler toute indemnité qu'il aurait reçue pour tout ou partie du sinistre concerné.

Date: .....

N° de cheptel : .....

Nom de l'exploitation: .....

Associé en charge du suivi : .....

Coordonnées : ☎ .....

✉ .....

Signature :